

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :
75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^o, à Lausanne.

Rédaction : H. DEMIERRE, ingénieur.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA
COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA
SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

ANNONCES :

Le millimètre sur 1 colonne,
largeur 47 mm. :
20 centimes.

Rabais pour annonces répétées

Tarif spécial
pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Indicateur Vaudois
(Société Suisse d'Édition)
Terreaux 29, Lausanne.

SOMMAIRE : *La nouvelle installation d'énergie de pointes et de réserve de la S. A. des Forces motrices de St-Gall et d'Appenzell.* — *Les nouvelles lampes à vapeur de mercure et leurs applications.* — *Protection des murs des édifices contre les pertes de chaleur. Le verre « néophane ».* — *Le 25^{me} anniversaire du « Bulletin de l'Association suisse des Electriciens ».* — *Sociétés : Société suisse des ingénieurs et des architectes.* — *BIBLIOGRAPHIE.* — *CARNET DES CONCOURS.* — *SUPPLÉMENT COMMERCIAL.*

La nouvelle installation d'énergie de pointes et de réserve de la S. A. des Forces motrices de St-Gall et d'Appenzell.

Communiqué par la maison Sulzer Frères, S. A., à Winterthur, de concert avec la Direction des Forces motrices de St-Gall et d'Appenzell.

L'adhésion des Forces motrices de Saint-Gall et d'Appenzell (S. A. K.) aux Nordostschweizerische Kraftwerke (N. O. K.), en 1928, et la conclusion simultanée, entre les deux entreprises, d'un contrat pour fournir la force motrice n'ont résolu que partiellement la question de l'approvisionnement d'énergie pour les S. A. K. La demande totale de courant surpassant la propre production n'aurait pu être couverte au tarif N. O. K. — S. A. K., servant de base au susdit contrat de fourniture d'énergie, qu'à un prix fort désavantageux, et cela parce que la production dans les propres installations génératrices des S. A. K. (usines de Kubel, du Binnenkanal, de Giessen près Nesslau et de Muslen près Amden) est très variable. Il s'ensuit, naturellement, que, pour l'approvisionnement, la durée d'utilisation du courant étranger serait minime, ce qui correspond à une puissance très élevée en kW par rapport au travail fourni en kWh. Déjà lors des pourparlers avec les N. O. K., il devint manifeste que les S. A. K. devaient se réserver la possibilité d'équilibrer leurs usines hydrauliques existantes par l'appoint d'énergie complémentaire de pointes, afin de pouvoir rendre plus commode l'approvisionnement en courant étranger. Il fut tenu compte de cette nécessité dans le contrat de fourniture d'éner-

gie entre les N. O. K. et les S. A. K., en ce sens que ce contrat concède à cette dernière le droit d'installer sur le territoire des cantons englobés par les N. O. K., des usines de pointes hydrauliques ou thermiques d'une puissance totale maximum de 20 000 kW et pour une production annuelle maximum de 24 millions de kWh.

Des études détaillées prouvèrent, toutefois, que, pour la production de l'énergie nécessaire, l'installation d'une usine thermique à moteurs Diesel était, pour les S. A. K., la plus rationnelle, tant au point de vue financier que technique, et c'est ainsi que son conseil d'administration en vint, le 29 juin 1931, à décider la construction d'une usine de ce type. Elle a été mise en service à fin 1933 et se compose de *trois moteurs Diesel-Sulzer*, à deux temps, d'une puissance normale de 7400 ch. eff. chacun, accouplés à des alternateurs Oerlikon de 5000 kW. Le bâtiment a été construit spécialement pour cette installation

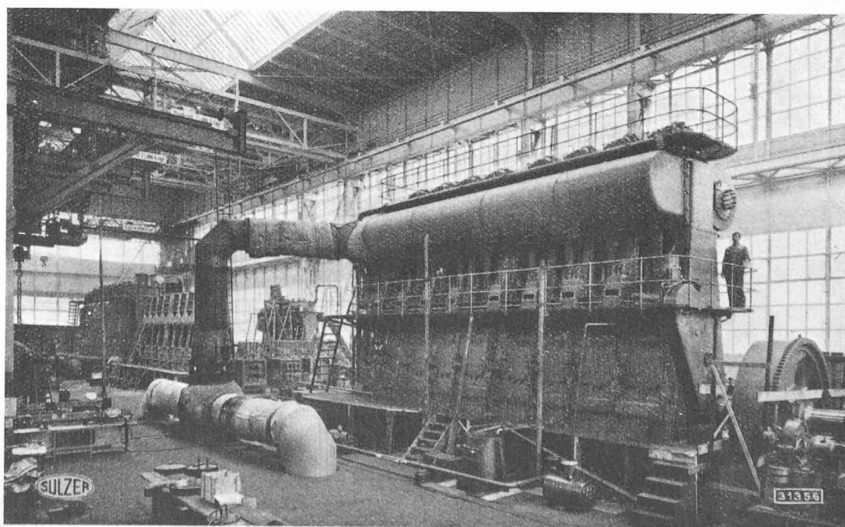


Fig. 1. — Moteurs Sulzer à deux temps et double effet, de 7400 ch. eff. au banc d'essai.